

Séance publique du 1 mars 2006

Délibération n° 2006-3241

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Aménagements fluviaux - Programme des actions pour 2006 - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 février 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le plan de mandat prévoit de poursuivre l'aménagement des berges de la Saône et du Rhône pour permettre aux habitants de retrouver leurs fleuves.

Dans ce but, plusieurs actions sont conduites dans le cadre du plan bleu et du projet nature et de la mise en valeur du val de Saône.

Ces actions font l'objet de programmes annuels.

- l'état d'avancement du programme 2005

Le programme des actions pour 2005 a été approuvé par le Bureau le 28 février 2005 pour un montant de 300 000 €.

Deux opérations de ce programme sont achevées : il s'agit de l'aménagement de la continuité du cheminement sur les berges de Saône pour la traversée des ruisseaux des Vosges et du Ravin dans la commune de Fontaines sur Saône.

L'opération d'aménagement du bas-port avec la création d'une halte fluviale à Vaise (Lyon 9°) a débuté avec le lancement de la procédure pour la désignation d'un maître d'œuvre au premier trimestre 2006.

La remise en état du bas-port du quai Clemenceau à Caluire et Cuire a été réalisée pour la partie enherbée par les Voies navigables de France (VNF) dans le cadre de la charte de partenariat. La partie du revêtement non encore restaurée, au nord, est à programmer pour 2006.

La remise en état d'une rampe de mise à l'eau quai Raoul Carrié à Lyon 9°, face à l'île Barbe et une opération de dragage pour l'accueil de bateaux quai Paul Sédallian à Lyon 9° sont à l'étude et les travaux devraient se dérouler au cours du premier semestre de 2006.

- le programme des actions pour 2006

Par délibération n° 2005-3127 en date du 19 décembre 2005, le conseil de Communauté a autorisé, pour l'année 2006, une enveloppe de 300 000 € pour l'opération globalisée aménagements fluviaux. Il est proposé de consacrer cette enveloppe à la réalisation des actions suivantes :

- . remise en état d'une rampe de mise à l'eau, sur la Saône, quai Raoul Carrié à Lyon 9°, face à l'île Barbe,
- . étude de l'aménagement du bas-port de la Saône avec création d'une halte fluviale quais du Commerce et Paul Sédallian à Vaise, Lyon 9°,
- . dragage et réalisation d'équipements d'amarrage pour l'accueil de bateaux à Vaise quai Paul Sédallian, Lyon 9°,
- . restauration d'un escalier d'accès à la berge quai Paul Sédallian, Lyon 9°,
- . réfection du revêtement d'une partie du bas-port et installation de bancs quai Clemenceau à Caluire et Cuire,
- . diverses actions ponctuelles pour l'amélioration des cheminements sur berges dans le val de Saône ou pour la desserte des bateaux dans la concession communautaire,
- . remise en état des équipements fluviaux qui subiraient des dégradations du fait des crues ou du vandalisme.

Circuit décisionnel : ce projet fait l'objet d'une analyse du pôle environnement le 14 février 2006 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme d'actions 2006 au titre des aménagements fluviaux.

2° - L'opération n° 1191 - programme 2006 d'aménagements fluviaux, fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale urbanisme et espaces publics, pour un montant de 300 000 € à prévoir en crédits de paiement sur l'année 2006.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,